

GREFFE DU TRIBUNAL

17 FEV. 2010

DE COMMERCE D'ARRAS

EUROVIA PAS DE CALAIS

Société par actions simplifiée au capital de 1.364.655 euros

Divisé en 90.977 actions de 15 euros

Siège social : 4 rue Montaigne

62670 MAZINGARBE

404 163 941 R.C.S. ARRAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Extrait du procès verbal du 4 janvier 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président, prend acte de la démission présentée par Monsieur Jean Pierre RODOZ de ses fonctions de Président à effet du 01 janvier 2010 et décide de nommer en ses lieux et place à compter du 01 janvier 2010 pour une durée illimitée Monsieur Eric LACHERY demeurant 78 rue Saint Gabriel (59800) LILLE

Cette résolution est adoptée

Monsieur Eric LACHERY a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SECONDE RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée




